

NOTRE COMMUNE N'EST PAS UNE POUBELLE

Beaucoup trop d'incivilités émaillent nos rues. Des dépôts sauvages sont régulièrement constatés dans des endroits identifiés dans Collégien. Et ce n'est jamais la faute de personne...



" Ça ne se verra pas si je dépose ça là... De toute façon, d'autres ont déjà laissé leurs déchets, un de plus ou un de moins... Les encombrants, c'est dans un mois ? Ben, pas grave, personne ne m'a vu... Pas vu, pas pris... Après moi, le déluge... Les agents de la commune peuvent bien les ramasser, je paye des impôts, moi, alors hein..."

Bon à savoir

C'est un délit sanctionné par une amende allant jusqu'à 1 500 euros.

La ville de Collégien mène des recherches pour identifier les auteurs de ces délits.

////

Je gère mes déchets en conscience et en responsabilité

////

Les bonnes pratiques

Le ramassage des encombrants s'effectue **tous les 3e mercredis de chaque mois** par le [Sietrem](#) (syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des résidus ménagers) et sont à déposer la veille au soir sur le trottoir devant chez vous ou sur le point de collecte habituel de vos containers poubelles, proprement sans gêner le passage.

Les déchets électriques ne sont pas acceptés car ils font l'objet d'un recyclage spécifique composant par composant. Ils sont donc à rapporter en magasin ou en déchetterie Exemple : machines à laver, fer à repasser, clavier, ordinateur, bouilloire, réfrigérateur, aspirateur, tondeuse, etc. Pour ceux qui pensent qu'en laissant leurs déchets électriques sur le trottoir, ils seront ramassés dans la journée par des ferrailleurs ou des glaneurs, certes, vous en serez débarrassés mais après que devient ce déchet, le savez-vous ? Avez-vous la garantie qu'il sera recyclé proprement ? Non ! Seule les déchetteries effectuent ce travail minutieux.

Les déchets "toxiques" nécessitent également un recyclage adapté et sont à rapporter en déchetterie. Exemple : laine de verre, pots de peintures, bidons de produits chimiques etc

>> Liste des déchetteries sur www.sietrem.fr